

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025 (12 conseillers présents)

1- FINANCES

- Budget Annexe Commerces
 - o Approbation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2024
 - § Fonctionnement Dépenses 10 707 €
 Recettes 4 056 €
 - § Investissement Dépenses 0 €
 Recettes 132 €
 - o Vote de l'affectation du résultat 2024

Montant en €	Fonctionnement	Investissement
Situation fin 2023	+ 3 861 €	+ 356 €
CFU 2024	-6 551 €	+ 132 €
Résultat	-2 790 €	+ 488 €

Affectation

- § En fonctionnement déficit cumulé = 2 790 €
- § En investissement excédent cumulé = 488 €
- o Adoption du Budget communal 2025 en équilibre
 - § Fonctionnement = 17 415 €
 - § Investissement = 11 500€
- Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Epargne d'un montant de 100 000€ pour le financement des travaux d'investissement dans l'attente du versement des subventions.
- Demande de subvention auprès du Département au titre du programme des Amendes de police pour l'aménagement doux sécurisé du chemin de Fraigne au Chaillaud à hauteur de 50% d'un montant plafonné à 50 000 € HT.

2- Autres sujets abordés :

- Activité de remise en forme
Accord du conseil pour que Monsieur Denis RELIAUD de la Serpaudrie, diplômé d'un certificat d'éducateur sportif en activité Gymnique d'entretien et d'expression dispose de la salle des fêtes le mardi après 18h pour des cours de remise en forme.
- Renaturation de la Cour de l'école
Mardi 04 février 2025, le bureau d'étude BR Urbanisme accompagné du collectif 3/3 est venu présenter le compte rendu de la concertation de décembre réunissant les enseignants, les enfants, les parents, les services municipaux et les élus.
Le scénario de la renaturation de l'école a ensuite été dévoilé et expliqué. La cour principale comportera un îlot de verdure avec du mobilier en bois, une cabane, et des pare-ballons.
Sous le préau un mur d'escalade et un mur-tableau noir pour l'expression des enfants.

Le tout sera complété par des sièges le long des classes, des bacs pour des plantations et beaucoup de couleurs.

La 2^{ème} cour à l'arrière conservera une partie enherbée avec un circuit de pas ou plots en bois.

Les travaux commenceront au printemps et seront achevés pour la rentrée de septembre sauf pour les plantations qui sont programmées pour l'automne.

- Taxe de séjour

Depuis janvier 2024, la Communauté de Communes de Gémozac perçoit la taxe de séjour collectée par les hébergeurs du territoire (campings, hôtels, gîtes, villages de vacances, meublés...)

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à valoriser l'accueil touristique. Le montant des recettes pour la CDC en 2024 est à hauteur de 45 000€.